

**Le producteur  
d'eau potable**



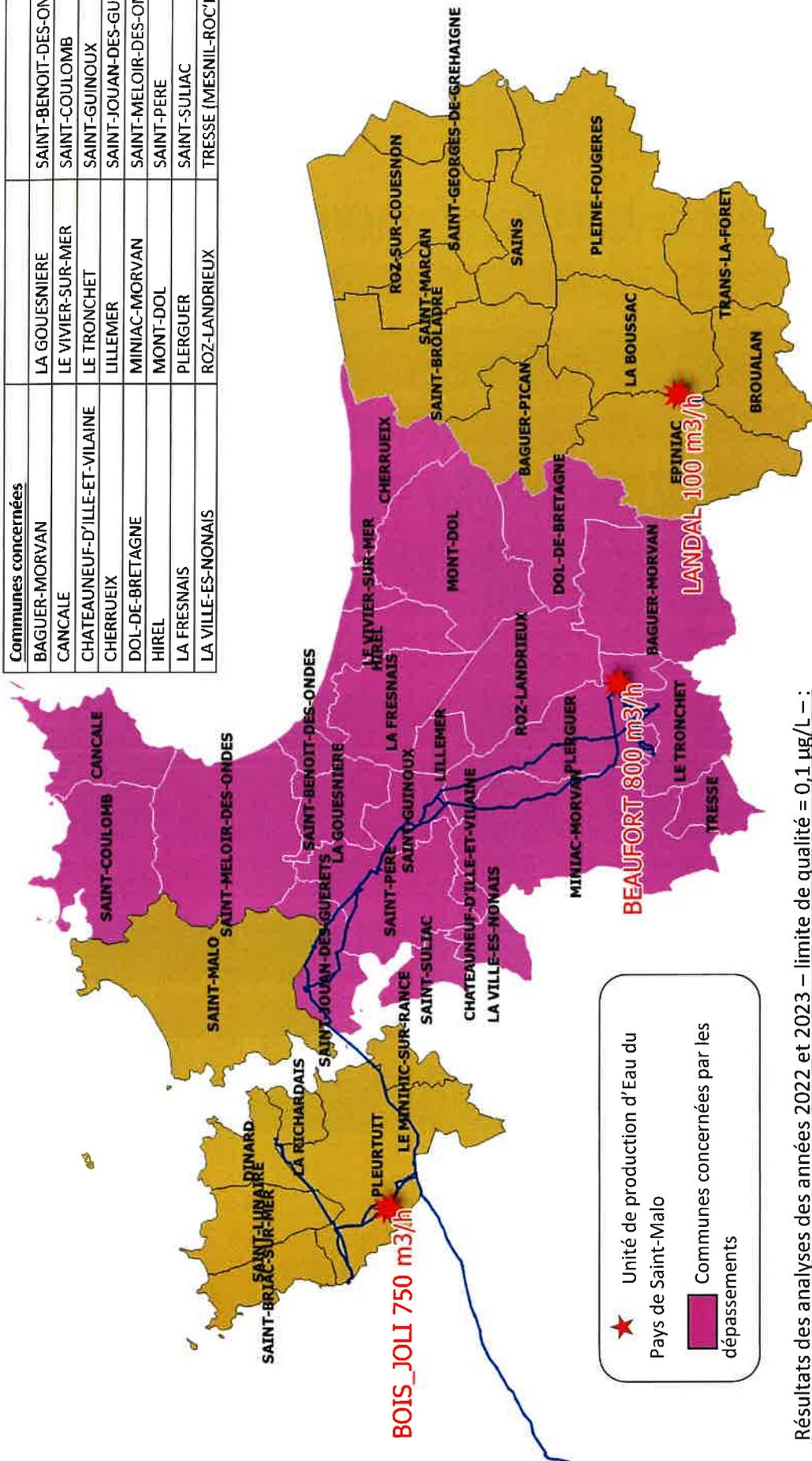
**Le distributeur  
d'eau potable**



## **Dépassement de la limite de qualité pour l'ASDM**

<b>L'ASDM : de quoi s'agit-il ?</b>	
	L'ASDM est un produit de dégradation d'un herbicide : le Nicosulfuron utilisé notamment pour les cultures de Maïs
<b>Un dépassement non confirmé</b>	
	La réglementation définit une limite de qualité de 0,100 µg/L pour cette molécule dont la valeur est fixée selon le principe de précaution. Une concentration de 0,105 µg/L a été mesurée le 8 février 2023 lors du contrôle sanitaire effectué par l'ARS (Agence Régionale de la Santé). La concentration de cette molécule était, en revanche, en dessous de la limite de quantification de 0,02 µg/L le 28 février 2023 lors du recontrôle effectué par l'ARS.
<b>Les mesures prises par Eau du Pays de Saint-Malo</b>	
	<b>Modification des pratiques agricoles :</b> Eau du Pays de Saint-Malo promeut le désherbage mécanique sans utilisation de pesticides de façon à ce que les herbicides soient moins utilisés. Eau du Pays de Saint-Malo travaille actuellement sur le projet d'une nouvelle usine de traitement à Plerguer qui permettra un meilleur abattement de ce type de molécule.
<b>Les communes concernées</b>	
	Les communes concernées par les dépassements sont présentées sur la carte de la page suivante
<b>Résultats des mesures de qualité des eaux produites</b>	
	<a href="https://www.syndicat-eau-cote-emeraude.fr">https://www.syndicat-eau-cote-emeraude.fr</a> rubrique <b>production d'eau potable</b> sous-rubrique <b>qualité de l'eau produite</b>

Communes concernées	
BAGUER-MORVAN	LA GOUESNIERE
CANCALE	LE VIVIER-SUR-MER
CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE	LE TRONCHET
CHERRUEUX	LILLEMER
DOL-DE-BRETAGNE	MINIAC-MORVAN
HIREL	MONT-DOL
LA FRESNAIS	PLERGUER
LA VILLE-ES-NONAI	ROZ-LANDRIEUX
	SAINT-BENOIT-DES-ONDES
	SAINT-COULOMB
	SAINT-GUINOUX
	SAINT-JOUAN-DES-GUERETS
	SAINT-MELOIR-DES-ONDES
	SAINT-PERE
	SAINT-SULIAC
	TRESSE (MESNIL-ROC'H)



★ Unité de production d'Eau du Pays de Saint-Malo

■ Communes concernées par les dépassements

Résultats des analyses des années 2022 et 2023 — limite de qualité = 0,1 µg/L — :

Usine de Plerguer	17/01/2022	10/03/2022	02/05/2022	20/07/2022	21/09/2022	14/11/2022
ASDM	0,045 µg/L	0,060 µg/L	0,035 µg/L	0,045 µg/L	0,035 µg/L	0,035 µg/L
Usine de Plerguer	08/02/2023	28/02/2023				
ASDM	0,105 µg/L	< 0,02 µg/L				